

## Bulletin d'information



VIGNE

No 02 – 6 mai 2010

### PHYLLOXERA DE LA VIGNE

*Daktulosphaira vitifoliae* (Fitch)

Phylloxera est un puceron qui s'attaque à la vigne et cause des galles de la grosseur d'un petit pois sur la surface inférieure des feuilles. On a constaté une augmentation importante des dommages à partir de 2008 sur les cépages Frontenac, Maréchal Foch, ES 8-2-43, Prairie Star, St-Pépin et Chancellor principalement.

L'insecte existe sous deux formes soit une forme dite radicole qui vit sur les racines et une forme foliaire qui vit sur les feuilles. La forme radicole a décimé de nombreux vignobles en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle avant l'introduction de porte-greffes résistants. Les vignes américaines que nous cultivons sont beaucoup plus résistantes à la forme radicole.

La forme foliaire, à l'origine des galles, produit environ cinq générations par année et cause peu de préjudices à la vigne. Elle n'affecte normalement ni le rendement ni la qualité du raisin. Dans certains cas cependant, l'attaque est si importante que toutes les feuilles sont recroquevillées par la présence abondante de galles. Une diminution de la photosynthèse dans cette situation pourrait avoir un effet négatif sur le mûrissement des fruits et l'aoûtement des plants. On pourrait, dans ce cas seulement, envisager de traiter avec un insecticide les plants les plus affectés.

#### Protection contre la forme foliaire de phylloxera

On rapporte que la ponte par les insectes de premières générations est très importante, jusqu'à 500 œufs par femelle, et qu'on peut diminuer la pression de l'insecte pour toute une saison en retirant lorsque possible les premières feuilles munies de galles de première et de deuxième génération.

Dans les cas extrêmes seulement, puisque les insecticides homologués sont très toxiques pour les abeilles (voir l'encadré) et autres insectes bénéfiques, on peut envisager de faire un traitement insecticide au début de la saison suivant une année d'infestation très sévère. Les infestations se limitent parfois à quelques foyers qui peuvent être traités localement.

Les insectes protégés par les galles sous les feuilles sont difficiles à atteindre par un insecticide. Ce dernier doit idéalement être appliqué après l'éclosion des œufs lorsque les jeunes larves qui émergent des galles migrent vers de nouvelles feuilles en déploiement pour y former de nouvelles galles.

Le dépistage doit être fait à l'aide d'une loupe 16X à cause de la faible taille des insectes. Il débutera dès l'apparition de galles sur les premières feuilles en déploiement en observant les œufs dans les galles. On devrait normalement faire un 1<sup>er</sup> traitement 2 à 3 jours après le début de l'éclosion des œufs lorsqu'un maximum de larves est en migration sur la surface des feuilles. On considère que ce stade est atteint lorsqu'il n'y a plus d'œufs ni de larves dans les premières galles. Selon des observations faites au Québec, il était atteint en 2009 à la fin de mai et au début de juin au stade 2 à 3 feuilles déployées (9).

Étant donné que les insecticides recommandés sont systémiques, c'est-à-dire qu'ils pénètrent dans les tissus et migrent vers les nouvelles feuilles (MOVENTO), ou que leur effet est persistant, il faut s'assurer d'avoir une surface foliaire suffisante pour capturer un maximum de produit. Pour cette raison, on évitera de faire une première pulvérisation avant le stade 3 à 4 feuilles pleinement déployées.

Si un nombre important de galles apparaissent sur les nouvelles feuilles quelques semaines après le 1<sup>er</sup> traitement, un 2<sup>e</sup> traitement pourrait être fait au stade boutons floraux séparés (17). Cependant, prenez note que l'insecticide MOVENTO agit lentement, et que le contrôle peut ne pas être visible avant 2 ou 3 semaines.

En cas d'échec ou omission des traitements avant la floraison, contactez votre conseiller pour évaluer la situation; des traitements pourraient être faits entre la fin de la floraison (25) et le stade baie taille d'un pois (31).

Les insecticides MOVENTO (groupe 23) et CLUTCH (groupe 4A) ont récemment été homologués contre phylloxera. L'utilisation alternée de ces produits réduira le risque de résistance à chacun d'eux. Au taux recommandé, on ne peut pas utiliser ces insecticides plus de deux fois chacun dans la même saison. L'intervalle minimal entre deux traitements est de 30 jours pour MOVENTO et de 14 jours pour CLUTCH. La clothianidine (CLUTCH) est persistante et peut laisser des résidus; il est recommandé de l'utiliser une année sur deux. MOVENTO ne peut pas être utilisé sur le raisin de table.

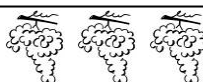
## **Toxicité des insecticides pour les abeilles**

Les insecticides MOVENTO et CLUTCH sont très toxiques pour les abeilles qui s'alimentent du pollen et du nectar des plantes traitées. Il faut donc absolument éviter de traiter pendant la floraison de la vigne et pendant la floraison des mauvaises herbes dans le vignoble, ou lorsque les abeilles sont présentes. Un bon contrôle des mauvaises herbes ainsi que l'utilisation de buses antidérive sont de bons moyens pour éviter la contamination des plantes en floraison et des insectes utiles dans le vignoble et en bordure de celui-ci.

Si vous devez traiter contre la cicadelle avec ASSAIL, un insecticide partiellement systémique, ce dernier pourrait avoir une certaine efficacité contre phylloxera selon le « Midwest Commercial Small Fruit and Grape Spray Guide 2010 ».

THIODAN n'est pas homologué dans la vigne au Québec même s'il l'est en Ontario contre phylloxera et en Colombie-Britannique contre la cicadelle.

**Il est recommandé de lire entièrement l'étiquette d'un produit phytosanitaire avant son utilisation.**





Atteinte légère : peu de galls



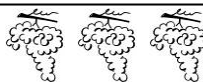
Atteinte modérée : plusieurs galls



Atteinte sévère : les feuilles se referment

### Références :

- Ravageurs galligènes de la vigne au Québec, Michèle Roy, agronome-entomologiste, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ :  
<http://www.agrireseau.qc.ca/lab/documents/Gallig%c3%a8nes%20de%20la%20vigne.pdf>
- Fiche technique « Phylloxera de la vigne » Agdex 231/612, MAAARO, 1997 :  
<http://www.omafra.gov.on.ca/french/crops/facts/97-156.htm>
- Précis de pathologie viticole 3<sup>e</sup> édition, Galet P., 1999
- Compendium of Grape Diseases, APS Press, 1998
- Midwest Commercial Small Fruit and Grape Spray Guide 2010



Texte rédigé par :

Louis Bergeron, agronome, Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ

En collaboration avec :

Michèle Roy, agronome-entomologiste, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ

Martine Côté, agronome-avertisseuse, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ

Ginette H. Laplante, d.t.a.

Evelyne Barriault, agronome, Dura-Club inc.

Wendy McFadden-Smith, Vineland Station, Ontario, MAAARO

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE

MARTINE CÔTÉ, agronome - avertisseuse

Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ

1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y7

Téléphone : 418 643-0033, poste 1710 Télécopieur : 418 643-8262

Courriel : [martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca)

Édition et mise en page : Bruno Gosselin, agronome, Cindy Ouellet et Linda Roy, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document***  
***Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 02 – vigne – 6 mai 2010***

